

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des**  
**délibérations du Conseil Municipal**  
**n°17-2021**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	24/02/2021
Présents	20
Absents	3
Procuration	1
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du vingt-quatre février deux mille vingt et un, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier, à MIREPOIX (ARIEGE) le **premier mars deux mille vingt et un, à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

**Présents** : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent.

**Absents** : GARRIGUE Véronique, FOURCAUD Eric, PEISER Jean-Luc.

**Procuration** : GARRIGUE Véronique à CAUX Xavier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Catherine MARROT est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Réuni sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire,

- Après avoir entendu le compte administratif 2020,
- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants, exprimés en euros :

	CLOTURE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT 2020	CLOTURE 2020	RAR	SOLDE RAR	RESULTAT CONSOLIDE
INVEST.	-176 257,16 €		16 403,10 €	-159 854,06 €	-660 464,23 €	-404 120,63 €	- 563 974,69 €
					<b>256 343,60 €</b>		
FONCT.	<b>1 008 808,61 €</b>	<b>530 231,34 €</b>	<b>480 536,89 €</b>	<b>959 114,16 €</b>			<b>959 114,16 €</b>
TOTAL	832 551,45 €		496 939,99 €	799 260,10 €	-404 120,63 €		395 139,47 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

- **Décide à l'unanimité**, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020				<b>959 114,16 €</b>
Affectation obligatoire :				
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)				<b>563 974,69 €</b>
Solde disponible affecté comme suit :				
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)				<b>0,00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)				<b>395 139,47 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :				
				<b>563 974,69 €</b>
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020				
				<b>0.00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement				
				<b>0.00 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com